

# ACL - TARIFS MURIANETTE - ANNEE 2024

## (Applicables au 10/01/2024)

Appliqués aux familles résidant à Murianette. Ces tarifs tiennent compte de l'aide communale.

### CENTRES DE LOISIRS

QUOTIENT FAMILIAL	CENTRES DE LOISIRS A LA JOURNEE (repas compris)		CENTRES DE LOISIRS A LA DEMI-JOURNEE		Repas
	Tarifs Murianette	Tarifs de base	Tarifs Murianette	Tarifs de base	
- 300	14,40 €	19,40 €	6,70 €	9,70 €	4,10 €
301 - 450	16,80 €	21,80 €	7,90 €	10,90 €	4,50 €
451 - 800	18,70 €	23,70 €	8,85 €	11,85 €	4,90 €
801 - 1000	19,70 €	24,70 €	9,35 €	12,35 €	5,20 €
1001 - 1220	20,70 €	24,70 €	10,35 €	12,35 €	5,20 €
1221 - 1450	21,80 €	25,80 €	10,90 €	12,90 €	5,50 €
1451 - 1800	23,70 €	26,70 €	12,35 €	13,35 €	5,70 €
+ 1800	24,60 €	27,60 €	12,80 €	13,80 €	5,90 €

#### SUPPLEMENT ACTIVITES SPECIALISEES PRATIQUEES DANS LE CADRE DES CENTRES DE LOISIRS

**Les Petites Maisons :** Club mercredis : ajouter 2 € par séance.

Club Vacances : ajouter 8 € par semaine.

**Le Clos d'Espies :** Stage vacances : Tir à l'arc, Découverte Poneys, Gym. et Cirque : ajouter 8 € pour la semaine.

Tous les autres stages sont gratuits, mais nécessitent une réservation.

### VILLA ARTHAUD et CLEM'ENFANTS

Activités spécialisées proposées le mercredi dans le cadre du centre de loisirs

Quotient familial	Escalade	Tennis / Cirque	Judo / Skate / Petits Vélos / Danse-Percussions	Initiation à la programmation (le mercredi matin)
- 450	196,20 €	168,30 €	138,60 €	130,50 €
451 - 1220	226,80 €	195,30 €	164,70 €	147,60 €
1221 - 1800	255,60 €	220,50 €	189,00 €	162,90 €
+ 1800	285,30 €	246,60 €	214,20€	179,10 €

Tarifs forfaitaires pour les 9 séances du 2ème trimestre 2024.

Le règlement des activités spécialisées est trimestriel et ne donnera lieu à aucun remboursement partiel en cours de trimestre.

Activités spécialisées proposées aux vacances de Printemps dans le cadre du centre de loisirs les après midis

Quotient familial	Equitation : 5 séances (15 au 19/04 ou 22 au 26/04)
- 450	109,00 €
450 - 1220	126,00 €
1221 - 1800	142,00 €
+ 1800	158,50 €

Tarifs forfaitaires à la semaine, sans remboursement possible en cas de défection

**Adhésion à l'Association : 10 €** (adhésion annuelle et familiale, valable du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 août 2024).

**A NOTER :** les règlements par chèques vacances et par CESU (uniquement papier) sont acceptés.

Les règlements par Carte Bancaire sont possibles, uniquement au siège de l'Association.

Les règlements par virement sont également possibles : se renseigner auprès de notre secrétariat.